

Date de convocation

27/01/2024

Date d'affichage

28/02/2024

Nombre de membres

En exercice : 09

Présents : 07

Votants : 07

L'an deux mille vingt-quatre, le deux février à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DELWARDE, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. DELWARDE Jean-Claude, GAVOIS Laetitia, GATINE François, LEVILLAIN Guillaume, DELWARDE Aline, ALEXANDRE Alain, M. REGENTEL Jean-Baptiste formant la majorité du Conseil Municipal.

Absents excusés : Mme VILLIER Olivia, M. PETIT Sébastien,
M. GATINE François est nommé secrétaire de séance

1) Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Le procès-verbal de la réunion du 21 novembre 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2) Les délibérations

DELIBERATION N° 20240101

Objet : Instauration de la Prime du Pouvoir d'Achat Exceptionnelle

Vu la délibération du 21 novembre 2023 n° 20231109 instaurant la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 21 décembre 2023 qui a émis un avis favorable à la délibération prise n° 20231109 du 21 novembre 2023 avec une date d'effet au 1^{er} décembre 2023 ci-joint en annexe,

Considérant la demande du 20 décembre 2023 de la préfecture de Rouen de la nécessité de mentionner l'avis du CST (Comité Social Territorial) du CDG76 sur la délibération n° 20231109,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Confirme la délibération prise le 21 novembre 2023 n° 20240101 instaurant la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle ;
- A pris connaissance de l'avis favorable rendu par le CST lors de la réunion du 21 décembre 2023, demande réceptionnée par le CDG76 le 5 décembre 2023.

Information sur le dernier virement de crédit

Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, le maire doit rendre compte des virements de crédits effectués lors du prochain conseil municipal. Dans le cadre de la fongibilité des crédits (*au sein de chaque programme, les crédits seront fongibles, c'est à dire qu'ils pourront être redéployés entre les lignes budgétaires qui le composent*) un virement de crédit a été effectué le 4 janvier 2024 du chapitre 11 – 600 euros au chapitre 66 + 600 euros.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Objet : Avenant sur les travaux de busage sur la RD241 route Principale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des travaux supplémentaires de busage de fossé le long de la RD241 dite route principale et de la RD21 dite route de Brémontier qui sont nécessaires afin que les travaux soit fait correctement (des drains cassés qui sont a remplacés).

Présentation du devis estimatif des travaux complémentaires pour un montant de 9 815 euros HT et afin de délimiter la route, l'entreprise Signalfast doit venir mettre une bande blanche le long de la route.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- Accepte la dépense supplémentaire de 9 815 euros HT de l'entreprise LECOQ TP ;
- Accepte de mettre une bande blanche long de la route desdits travaux par l'entreprise Signalfast pour un montant de 500 euros HT ;
- D'inscrire cette dépense au budget primitif 2024.

Objet : Intégration de la régie de la commune d'Elbeuf-en-Bray au SAEPA du Bray Sud pour ce qui concerne l'Eau Potable

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°2023-10-12 en date du 10 octobre 2023 visée le 30 octobre 2023 par la Préfecture,
Vu la délibération n°2023_21 du SAEPA du Bray Sud en date du 10 novembre 2023 visée le 17 novembre 2023 par la Préfecture,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les éléments suivants :

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités membres du SAEPA doivent délibérer sur l'intégration dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération n°2023_21 du SAEPA du Bray Sud.

Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'approuver l'accord du SAEPA du Bray Sud sur l'intégration de la régie de la commune d'Elbeuf-en-Bray au SAEPA du Bray Sud pour ce qui concerne l'eau potable

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **Décide** par sept voix pour, zéro abstention et zéro contre :

Article 1 : d'approuver l'accord du SAEPA du Bray Sud sur l'intégration de la régie de la commune d'Elbeuf-en-Bray au SAEPA du Bray Sud pour ce qui concerne l'eau potable,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à prendre tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Objet : Révision du montant de la fiscalisation de la participation SIVOS du Mont-Robert

Monsieur le Maire expose aux conseillers qu'il serait nécessaire d'augmenter la fiscalisation de la participation dû au SIVOS du Mont-Robert pour la bonne marche de notre prochain budget 2024.

Il précise qu'actuellement les communes d'Argueil et Mésangueville fiscalisent à 100 % le montant de la participation SIVOS du Mont-Robert.

Monsieur le Maire propose de fiscaliser pour un montant de 47 000 euros en place de 35 000 euros sur la participation totale 2024 du SIVOS du Mont-Robert

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- **de fiscaliser :**
 - o la somme de 47 000 euros – participation partielle 2024 du SIVOS du Mont-Robert

3) Travaux sur les bâtiments de la commune

- **Bâtiment de l'ancienne cantine :** nous avons les subventions de l'état (DSIL et DETR) et la subvention du Département de Seine-Maritime. **Les devis ont été signés et Christian fait tomber les murs.** Il faudrait débarrasser les congélateurs et d'autres mobiliers. Guillaume et Jean-Baptiste se proposent pour les enlever samedi matin. Les travaux doivent démarrer avant le 1^{er} juin 2024
- **Eglise Notre-Dame dit la Chapelle d'Hodenger :** La 1^{ère} tranche des travaux sont terminés, il reste à percevoir les soldes de subvention de la DRAC, du Département pour les vitraux et le solde de la fondation Stéphane Berne (lot du patrimoine). Un état vous sera donné dès que nous aurons reçu toutes les subventions. Le reste à charge de la commune sera prise en charge par l'association de Sauvegarde de la Chapelle d'Hodenger. Afin de pouvoir recevoir le solde de subvention de la fondation Stéphane Berne, nous avons dû mettre une date d'inauguration de fin de travaux de cette 1^{ère} tranche qui aura lieu le 2 juin 2024.

4) Préparation du bicentenaire du 11 février 2024

Emilie Moulineau et Paul-François LEMOUTON qui ont été d'une grande aide pour préparer le bicentenaire demandent d'avoir 30 panneaux pour installer les photos et informations du Bicentenaire et nous avons fait l'achat de grilles d'exposition pour une belle présentation. Cet achat sera pris en charge par la vente de divers matériels dans le cadre de la régie, soit environ 4 600 euros de recettes. Le Conseil Municipal est d'accord pour l'achat de ce matériel pour mettre en évidence le travail de ces deux personnes.

D'autre part, nous allons faire un vin d'honneur pour cette journée du 11 février 2024. Laetitia se propose de faire des cakes. François est partisan de préparer ce vin d'honneur par nous-mêmes. Guillaume va demander à sa maman de faire des gâteaux en raison de son absence ce jour-là.

Des invitations ont été envoyés aux personnalités et aux anciens élèves dont certains vont certainement venir.

Monsieur Pierre Molkou, historien qui a fait le livre de la commune sera absent et ce sera Paul-François LEMOUTON qui va faire la présentation en place de celui-ci.

Il y aura le passage d'une chanson « Mademoiselle » inspirée par une lettre datant de la première guerre mondiale écrite par un poilu pour sa promise habitant de Hodeng-Hodenger qui n'est pas revenu du front.

Budget prévisionnel Bicentenaire du mois d'août : M. le maire fait part des dépenses et recettes pour cette manifestation pour un montant de 41 000 € afin de pouvoir demander les subventions auprès du Département de Seine-Maritime (1 000 euros) et de la Communauté de communes des 4 rivières (environ 12 000 euros).

Nous sommes toujours dans l'attente de réponse pour les personnes souhaitant intervenir (gendarmerie, militaire etc...).

5) Questions et informations diverses

Location de la salle des fêtes au comité de fêtes de Bézancourt :

Le Conseil Municipal décide de faire la location au prix des habitants soit 200 euros la salle.

Contrat aidé : nous avons contacté les services du Talou pour avoir un jeune en contrat aidé pour aider le cantonnier et faire les réparations des bâtiments.

Fibre : Un panneau nous a été remis lors des vœux de Mme LUCOT-AVRIL indiquant que la commune est déployée en fibre optique. Celui-ci sera installé dans l'angle du mur à côté du puit.

Volets roulants du logement 1, place Marcel Delaporte : demande de devis sur la grande baie donnant sur la route ;

Travaux ancienne cantine : Il est décidé de casser la séparation entre la salle et l'évier de la cantine.

Un problème concernant la canalisation de l'eau qui arrive à l'évier est discuté. Il faut voir d'où arrive l'eau. Il faudra prévoir une douche pour les agents ?